

DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2021-12-15

Classe : 7

**1. TITRE : MAÎTRE ÉLECTRICIENNE
MAÎTRE ÉLECTRICIEN**

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, vérifie, participe à la coordination et exécute des travaux de nature électrique effectués sur le campus de l'ÉTS, conformément au Code de construction du Québec – Chapitre V, Électricité et doit respecter les responsabilités de répondants émises par la RBQ. S'assure du contrôle de la qualité des travaux électriques et du bon fonctionnement des installations, de l'appareillage et des équipements électriques des immeubles du campus de l'ÉTS.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

1. Vérifie, participe à la coordination et effectue des travaux de nature électrique de tous les bâtiments de l'ÉTS.
2. S'assure du contrôle de la qualité des travaux électriques réalisés par le personnel des services techniques, et du bon fonctionnement des installations, de l'appareillage et des équipements électriques des immeubles de l'ÉTS, et ce, en conformité avec le Code de construction du Québec – Chapitre V, Électricité ; propose des améliorations au besoin et informe ses collègues et les clients sur les normes en vigueur.
3. Effectue les diagnostics requis afin d'identifier la nature et les causes de toutes déficiences affectant les réseaux de transmission et de distribution électrique à basse et moyenne tension ainsi que leurs composantes ; détermine et effectue les interventions appropriées.
4. Reçoit les demandes formulées par les différents intervenants, détermine la nature des travaux à accomplir de manière à respecter les normes électriques en vigueur, communique cette information à la clientèle et l'informe du moment de leur exécution.
5. Inspecte, entretient, démonte, calibre, répare ou remplace l'appareillage électrique nécessaire au bon fonctionnement des réseaux électriques et électromécaniques de l'ÉTS tel que câbles et conduits électriques, prises de courant, commutateurs, génératrices, appareils de chauffage et d'éclairage, etc.

-
6. Effectue les calculs électriques permettant notamment de déterminer les calibres de câbles à installer, de faire la sélection et l'ajustement des différents dispositifs de sécurité tel que disjoncteurs, relais de surcharge et de protection thermique.
 7. Procède aux essais de matériel électrique et électronique et de composants pour vérifier la continuité, le courant, la tension et la résistance (ex. : appareils d'éclairage, de chauffage, de ventilation, de forces motrices). Calibre, programme et ajuste ces appareils afin d'en assurer leur bon fonctionnement.
 8. Vérifie les conditions d'opération des appareils et des systèmes, prend des lectures telles que voltage, ampérage, vitesse, température, wattage et effectue les ajustements requis.
 9. Lit et interprète des plans, des devis et des schémas électriques ; trace des croquis des plans et des schémas.
 10. Manipule, transporte, classe et inventorie les équipements et le matériel sous sa responsabilité. Prépare les matériaux, voit à l'entretien des outils et assure la propreté et la sécurité des lieux de travail. Maintien en condition d'utilisation tous les équipements de protection individuelle requis pour accomplir ses tâches.
 11. Exécute des programmes d'entretien préventif et tient à jour les registres d'entretien. Prend les mesures appropriées pour remédier à toute anomalie ou défectuosité des appareils et de la machinerie et en avise sa supérieure immédiate, son supérieur immédiat.
 12. Peut être appelé à accompagner les entrepreneurs-électriciens sur le campus, leur transmet des informations relatives à l'exécution des travaux qui leurs sont confiés et s'assure que le travail effectué respecte les règlements sur les installations électriques.
 13. Remplit et rédige des rapports tels qu'appel de service, réquisition interne générale et fiche d'entretien ; prépare des estimés de coûts.
 14. Utilise différents outils et instruments spécialisés tels qu'ohmmètre, micro ohmmètre, mégohmmètre, caméra thermographique, perceuse, cintruse à tuyau fer à souder, treuil pour tirer les câbles. Peut être appelé à dresser des échafaudages. Utilise différents appareils de bureau tels qu'ordinateur et imprimantes, etc.
 15. Procède ou voit à l'enfouissement et à la réparation des câbles souterrains.
 16. Tient à jour ses connaissances des codes et règlements régissant les installations électriques et voit à leur application.
 17. Peut être appelé à former une ou des personnes et à collaborer à leur entraînement, initie le nouveau personnel aux tâches à accomplir quant aux installations électriques de l'ÉTS.
 18. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.
 19. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être

effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur l'évaluation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Scolarité : Diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité ou scolarité équivalente
2. Expérience : Quatre (4) ans d'expérience pertinente incluant la période d'apprentissage et une année à titre de compagnon
3. Autres :

Certificat de qualification ou carte de compétence de compagnon électricien valide et reconnue ;

Réussir l'examen prévu au règlement sur la qualification des constructeurs propriétaires pour l'obtention de la licence 16.0 Entrepreneur en électricité.

**FICHE D'ÉVALUATION DE FONCTION
PLAN D'ÉVALUATION DES FONCTIONS (15 SOUS-FACTEURS) SANS ÉGARD AU SEXE**

TITRE DE FONCTION : MAÎTRE ÉLECTRICIENNE MAÎTRE ÉLECTRICIEN																		
GROUPE : MÉTIERS ET SERVICES																		
CLASSE : 7																		
NO.	SOUS-FACTEUR ÉVALUÉ														NIVEAU	POINTS		
1	Formation professionnelle														4	48		
2	Expérience pertinente et initiation														5	45		
3	Mise à jour des connaissances														1	7		
4	Coordination musculaire et dextérité manuelle														2	16		
5	Habilités en relations interpersonnelles														1	9		
6	Responsabilité à l'égard des communications														2	22		
7.1	Responsabilité à l'égard des ressources humaines														1	7		
7.2	Nombre de personnes coordonnées ou supervisées														1	0		
8	Responsabilité de gestion budgétaire														1	11		
9	Impact des actions et de décisions														2	32		
10	Latitude et autonomie														3	36		
11	Résolution de problèmes														3	36		
12	Concentration et attention sensorielle														2	12		
13	Effort physique *														4	24		
14	Santé, sécurité et bien-être de soi et des autres														4	24		
15	Environnement physique et humain du travail **														2	14		
TOTAL																	343	
*Niveau d'effort		3																
*Fréquence		3																
** A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Total	Niveau	
1	3	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	20	2	

Pour le Syndicat : _____

Pour l'Employeur : _____

Date : 15 décembre 2021